COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
HIRIGUNE ELKARGOA
COMUNAUTAT D'AGLOMERACION

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL PERMANENT DU 7 DECEMBRE 2021

Le Conseil permanent s'est réuni en séance publique à l'Auditorium Henri Grenet de la Cité des Arts, Avenue Jean Darrigrand à Bayonne, le mardi 7 décembre 2021 à 18 heures, sur invitation, en date du 1er décembre 2021, adressée par Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président, et affichée le 1er décembre 2021. Il a délibéré sur les questions suivantes dont le compte-rendu a été affiché sur les panneaux de l'Hôtel de l'Agglomération.

PRESENTS :
ALDANA-DOUAT Eneko ; ALZURI Emmanuel ; ARAMENDI Philippe ; BARANTHOL Jean-Marc ; BERTHET André ; BISAUTA Martine ; BLEUZE Anthony ; BOUR Alexandra ; BUSSIRON Jean-Yves ; CARRIQUE Renée ; CHAZOUILLERES Edouard (à compter de l'OJ N°13) ; CURUTCHARRY Antton ; CURUTCHET Maitena ; DAGORRET François ; DEQUEKER Valérie ; ECENARRO Kotte ; ELISSALDE Philippe ; ERREMUNDEGUY Joseba ; ETCHEGARAY Jean-René ; ETCHEVERRY Pello ; ETXELEKU Peio ; FONTAINE Arnaud ; FOURNIER Jean-Louis ; GASTAMBIDE Arño ; GONZALEZ Francis ; HARDOUIN Laurence ; HIRIGOYEN Roland ; HUGLA David ; IDIART Dominique ; IHIDOY Sébastien ; INCHAUSPÉ Laurent ; IPUTCHA Jean-Marie ; IRIART Alain ; IRIART Jean-Pierre ; IRIART BONNECAZE DEBAT Carole ; IRIGOYEN Jean-François ; KEHRIG COTTENÇON Chantal ; LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste ; LACASSAGNE Alain ; LACOSTE Xavier ; LAFLAQUIERE Jean-Pierre ; LASSERRE Marie ; LAUQUÉ Christine ; LEIZAGOYEN Sylvie ; MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie ; MASSONDO Charles ; MIALOCQ Marie-Josée ; MILLET-BARBÉ Christian ; NADAUD Anne-Marie ; NARBAIS-JAUREGUY Eric ; OLÇOMENDY Daniel ; OLIVE Claude ; PARGADE Isabelle ; QUIHILLALT Pierre ; ROQUES Marie-Josée ; SAMANOS Laurence ; SANSBERRO Thierry ; SERVAIS Florence ; UGALDE Yves.

ABSENTS OU EXCUSES :
ALLEMAN Olivier ; AROSTEGUY Maider ; BACH Fabrice-Sébastien ; BURRE-CASSOU Marie-Pierre ; CARRERE Bruno ; CASCINO Maud ; CHASSERIAUD Patrick ; DARRICARRERE Raymond ; DEMARCQ-EGUIGUREN Solange ; DURAND-PURVIS Anne-Cécile ; DURRUTY Sylvie ; HOUET Muriel ; KAYSER Mathieu ; OÇAFRAIN Gilbert.

PROCURATIONS :
AROSTEGUY Maider à OLIVE Claude ; BACH Fabrice-Sébastien à BLEUZE Anthony ; CARRERE Bruno à ETXELEKU Peio ; DARRICARRERE Raymond à MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie ; DURAND-PURVIS Anne-Cécile à BERTHET André ; DURRUTY Sylvie à ETCHEGARAY Jean-René ; HOUET Muriel à BUSSIRON Jean-Yves ; KAYSER Mathieu à CURUTCHET Maitena.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Eneko ALDANA-DOUAT.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 18H40.

Modalités de vote : vote à main levée.

OJ N°1 – Administration générale.
Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil permanent du 9 novembre 2021.

Rapporteur : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY.

Il est proposé au Conseil permanent d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil permanent du 9 novembre 2021.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 66 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

OJ N°2 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale.
Fonds de soutien aux initiatives transfrontalières - Année 2021. Conventions attributives d'aides.

Rapporteur : Monsieur Joseba ERREMUNDEGUY.

Dans le cadre du fonds de soutien aux initiatives transfrontalières pour l'année 2021, le Conseil permanent est invité à :

- attribuer des subventions à trois porteurs de projets, pour un montant total de 60 000 € ;
- approuver les termes des conventions attributives d'aides correspondantes, et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à les signer.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 65 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 1 (BISAUTA Martine)
Non votants : 0

OJ N°3 - Transition écologique et énergétique – Agglomération citoyenne.
Subvention au groupe droits des femmes Bask'Elles de l'association Les Bascos pour la mise en œuvre en 2021 du projet "Place des femmes de l'ombre à la mémoire - Label jeunes".

Rapporteur : Madame Martine BISAUTA.

Le Conseil permanent est invité à attribuer une subvention de 14 000 € au groupe droits des femmes Bask'Elles de l'association Les Bascos, pour la mise en œuvre en 2021 du projet « Place des femmes de l'ombre à la mémoire – Label jeunes ».

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 66 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

OJ N°4 - Transition écologique et énergétique – Agglomération citoyenne.
Subvention à l'association EBA pour l'organisation d'actions de sensibilisation dans le cadre de la journée internationale contre les violences faites aux femmes.

Rapporteur : Madame Martine BISAUTA.

Le Conseil permanent est invité à attribuer une subvention de 1 392 € à l'association EBA, pour l'organisation en 2021 d'actions de sensibilisation dans le cadre de la journée internationale contre les violences faites aux femmes.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 66 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

OJ N°5 - Transition écologique et énergétique – Agglomération citoyenne.
Avenant n°1 à la convention de partenariat avec Soliha Pays Basque pour la mise en place d'une plateforme en devenir de rénovation énergétique de l'habitat.

Rapporteur : Madame Martine BISAUTA.

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver les termes de l'avenant n°1, relatif à l'octroi d'une subvention complémentaire de 10 246,29 € à Soliha Pays Basque, pour la réalisation d'actes supplémentaires jusqu'à fin 2021, au titre du partenariat établi pour la mise en place d'une plateforme en devenir de rénovation énergétique de l'habitat ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à le signer.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 66 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

OJ N°6 - Transition écologique et énergétique – Agglomération citoyenne.
Subventions et convention de partenariat tripartite avec l'Association Départementale des Communes Forestières des Pyrénées-Atlantiques et l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière pour la réalisation d'un plan d'approvisionnement territorial du bois du Pays Basque.

Rapporteur : Madame Martine BISAUTA.

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver le versement d'une subvention de 16 350 € à l'Association Départementale des Communes Forestières des Pyrénées-Atlantiques et de 20 434,20 € à l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière, au titre de leurs actions menées pour la réalisation d'un plan d'approvisionnement territorial du bois du Pays Basque ;
- approuver les termes de la convention de partenariat tripartite correspondante, et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 66 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

OJ N°7 - Transition écologique et énergétique – Agglomération citoyenne.
Avenant n°1 à la convention d'exécution 2021 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine pour la connaissance, la gestion et la valorisation de la biodiversité du patrimoine naturel sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Rapporteur : Madame Martine BISAUTA.

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention d'exécution 2021 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Nouvelle-Aquitaine, relatif à l'attribution d'une subvention complémentaire au titre de l'étude d'identification des vieilles forêts menée sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à le signer.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 66 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

OJ N°8 - Développement économique.
Désignation des lauréats de l'Appel à Projets " Atelier de l'Innovation " 2021 et conventions attributives de subventions.

Rapporteur : Monsieur Eric NARBAÏS-JAUREGUY.

Au regard des enjeux de soutien au développement économique et à l'innovation, et dans le cadre de leur succès à l'Appel à Projets Atelier de l'Innovation 2021, le Conseil permanent est invité à :

- accorder aux sociétés AIA Sports, Escape Technologies, Optera, Disnosc, Vracoop, Prism Protocol, Eskutik, Pierre Océanac, Adaxis, Purenat des subventions pour un montant total de 250 000 €, soit 25 000 € chacune ;
- approuver les termes des conventions correspondantes, et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à les signer.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 65 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votant : 1 (IRIART BONNECAZE DEBAT Carole)

OJ N°9 - Développement économique.
Dispositif d'aide au fonds de roulement des cafetiers et restaurateurs traditionnels pour le redémarrage de leur activité. Subventions à diverses entreprises.

Rapporteur : Monsieur Eric NARBAÏS-JAUREGUY.

Dans le cadre du dispositif d'aide au fonds de roulement des cafetiers et restaurateurs traditionnels pour le redémarrage de leur activité, le Conseil permanent est invité à :

- attribuer des subventions à trois entreprises pour un montant total de 1 200 € ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à la mise en place de ces attributions.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 65 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votant : 1 (IRIART BONNECAZE DEBAT Carole)

OJ N°10 - Développement économique.
Zone d'Activités Economiques Ur Xabaleta à Hélette. Cession du lot n°1 à l'entreprise Sasiak.

Rapporteur : Monsieur Eric NARBAÏS-JAUREGUY.

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver la cession du lot n°1 (1 301 m²), parcelle cadastrale section F n°911 de la Zone d'Activités Economiques Ur Xabaleta à Hélette, pour un montant total de 39 030 € HT, TVA sur marge en sus, soit 30 €HT/m², à l'entreprise EURL Sasiak ou toute société appelée à se substituer à elle ;
- approuver les termes de la clause anti-spéculative, du pacte de préférence, de la clause de maintien d'activité, et de l'engagement de construire avec clause résolutoire exposés, qui seront repris dans l'acte authentique, étant entendu qu'en cas d'éventuelle clause concurrente inscrite dans le cahier des charges de la zone, les dispositions les plus restrictives s'appliqueront de plein droit ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les différents actes de vente afférents à cette transaction, aux charges et conditions qu'il jugera convenables, ainsi que toutes autres pièces s'y rapportant.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 65 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votant : 1 (IRIART BONNECAZE DEBAT Carole)

OJ N°11 - Développement économique.
Zone d'Activités Economiques Ur Xabaleta à Hélette. Cession du lot n°3b à l'entreprise David Acheritobehere.

Rapporteur : Monsieur Eric NARBAÏS-JAUREGUY.

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver la cession du lot n°3b (1 018 m²), parcelle cadastrée section F n°914 de la Zone d'Activités Economiques Ur Xabaleta à Hélette, pour un montant total de 30 540 € HT, TVA sur marge en sus, soit 30 €/m², à l'entreprise David Acheritobehere ou toute société appelée à se substituer à elle ;
- approuver les termes de la clause anti-spéculative, du pacte de préférence, de la clause de maintien d'activité, et de l'engagement de construire avec clause résolutoire exposés, qui seront repris dans l'acte authentique, étant entendu qu'en cas d'éventuelle clause concurrente inscrite dans le cahier des charges de la zone, les dispositions les plus restrictives s'appliqueront de plein droit ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les différents actes de vente afférents à cette transaction, aux charges et conditions qu'il jugera convenables, ainsi que toutes autres pièces s'y rapportant.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 65 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votant : 1 (IRIART BONNECAZE DEBAT Carole)

OJ N°12 - Développement économique.
Site technopolitain Izarbel à Bidart. Cession d'une partie de la parcelle cadastrée section BD n°129p à la Société d'Economie Mixte Cré@ticité et approbation du cahier des charges de cession de terrain pour la vente de ce bien.

Rapporteur : Monsieur Claude OLIVE.

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver la cession d'une partie de la parcelle cadastrée section BD n°129p, en cours de division et d'arpentage, du site technopolitain Izarbel à Bidart, d'une contenance de 4 043 m² environ répartis en :
  - 3 043 m² environ (à préciser par le géomètre), de surface aménageable valorisée à 120 € HT/m², TVA sur marge en sus ;
  - 1 000 m² environ (à préciser par le géomètre) de surface non aménageable, valorisée à 0 €/m² ;
- approuver les termes de la clause anti-spéculative, du pacte de préférence, de la clause de maintien d'activité et de l'engagement de construire avec clause résolutoire exposés, qui seront repris dans l'acte authentique, étant entendu qu'en cas d'éventuelle clause concurrente inscrite dans le cahier des charges de la zone, les dispositions les plus restrictives s'appliqueront de plein droit ;
- approuver le cahier des charges de cession de terrain particulier à la parcelle cadastrée section BD n°129p de la ZAC d'Izarbel, qui sera joint à l'acte de vente, constituant de fait une condition déterminante de cette dernière ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les différents actes de vente afférents à cette transaction, aux charges et conditions qu'il jugera convenables, ainsi que toutes autres pièces s'y rapportant, notamment le cahier des charges de cession de terrain particulier à la parcelle cadastrée section BD n°129p de la ZAC d'Izarbel.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 61 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participent pas au vote : 4 (ALZURI Emmanuel ; DURRUTY Sylvie ; ETXELEKU Peio ; LAFLAQUIERE Jean-Pierre)
Non votant : 1 (IRIART BONNECAZE DEBAT Carole)

Arrivée de Monsieur CHAZOUILLERES Edouard.

OJ N°13 - Développement économique.
Avenant n°2 à l'accord de confidentialité et de négociation exclusive avec la société Engie dans le cadre de l'acquisition du bien immobilier sis avenue du Prince Impérial à Anglet.

Rapporteur : Monsieur Claude OLIVE.

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver les termes de l'avenant n°2 à l'accord de confidentialité et de négociation exclusive avec la société Engie, intervenu dans le cadre de l'acquisition du bien immobilier sis avenue du Prince Impérial à Anglet ;

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à le signer.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 67 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

OJ N°14 - Enseignement supérieur, recherche et formation.
Désignation des lauréats de l'Appel à Initiatives de Recherche Collaborative d'Excellence 2021 et conventions de financement.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIERE.

Dans le cadre de la désignation des lauréats à l'Appel à Initiatives de Recherche Collaborative d'Excellence 2021, le Conseil permanent est invité à :

- approuver :
  - l'accompagnement, à hauteur de 188 000 € sur trois ans, des projets de recherche portés respectivement par les laboratoires CDRE et l'ARI ;
  - le soutien conditionné, à hauteur de 230 000 € sur quatre ans, du projet *Turbomachines* de l'ESTIA ;
  - la poursuite des discussions sur le projet Ecobétonnière 4.0 ;
- approuver les termes des conventions de financement correspondantes, et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à les signer.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 65 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 1 (ETXELEKU Peio)
Non votant : 1 (ETCHEVERRY Pello)

OJ N°15 - Enseignement supérieur, recherche et formation.
Avenant n°1 au contrat de chaire partenariale MANTA pour l'intégration de nouveaux partenaires.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIERE.

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver les termes de l'avenant n°1 au contrat de chaire partenariale MANTA, portant intégration de nouveaux partenaires ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à le signer.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 67 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

OJ N°16 - Agriculture, agroalimentaire et pêche.
Subvention à l'association Lurrama pour l'organisation de l'édition 2021 du salon de l'agriculture paysanne et durable.

Rapporteur : Madame Isabelle PARGADE.

Le Conseil permanent est invité à accorder, à l'association Lurrama, pour l'organisation de l'édition 2021 de l'événement éponyme, une subvention de 15 000 €.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 67 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

OJ N°17 - Agriculture, agroalimentaire et pêche.
Convention attributive d'une subvention à la société d'intérêt collectif agricole Belaun pour son étude de faisabilité d'un séchoir à jambons.

Rapporteur : Madame Isabelle PARGADE.

Le Conseil permanent est invité à :
- accorder une subvention de 25 936 € à la Société d'Intérêt Collectif Agricole Belaun pour son étude de faisabilité d'un séchoir à jambons sur le site de son atelier collectif aux Aldudes ;
- approuver les termes de la convention attributive de subvention correspondante, et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 66 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 1 (ETXELEKU Peio)
Non votants : 0

OJ N°18 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Eau potable et Assainissement.
Secteur 4 (Pays de Bidache / Pays de Hasparren). Convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation des travaux de voirie et de mise en séparatif du réseau de collecte des eaux usées, sur les secteurs Mattin et Aguerria, au bourg d'Hélette.

Rapporteur : Monsieur Emmanuel ALZURI.

Le Conseil permanent est invité à :
- approuver les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique relative à la réalisation des travaux de voirie et de mise en séparatif du réseau de collecte des eaux usées, sur les secteurs Mattin et Aguerria, au bourg d'Hélette ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer, ainsi que tout acte afférent.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 67 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

OJ N°19 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Eau potable et Assainissement.
Secteur 2 (Côte Basque-Adour). Participation financière pour perte de cultures dans le périmètre de protection rapprochée de l'Ursuya.

Rapporteur : Monsieur Emmanuel ALZURI.

Le Conseil permanent est invité à indemniser Monsieur Lartigue à hauteur de 1 170 €, en compensation des pertes d'exploitation et de la réimplantation d'une nouvelle prairie dans le périmètre de protection rapprochée de l'Ursuya.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 67 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

OJ N°20 - Gestion intégrée du cycle de l'eau. Cours d'eau et Bassins versants.
Validation du plan de financement de la démarche d'élaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations sur le bassin versant de la Nive.

Rapporteur : Monsieur Emmanuel ALZURI.

Le Conseil permanent est invité à :
- valider le plan de financement des actions du Programme d'Actions de Prévention des Inondations;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents correspondants ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires en vue d'une validation du programme d'études préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Nive et du plan de financement associé.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 66 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votant : 1 (LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste)

OJ N°21 - Prévention, collecte et valorisation des déchets.
Convention technique et financière avec la Communauté de Communes du Béarn des Gaves pour l'accès des habitants d'Osserain-Rivareyte à la déchèterie de Sauveterre-de-Béarn.

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves BUSSIRON.

Le Conseil permanent est invité à :
- approuver, au profit des usagers de la commune d'Osserain-Rivareyte, les termes de la convention technique et financière avec la Communauté de Communes du Béarn des Gaves pour l'utilisation de la déchèterie de Sauveterre-de-Béarn en 2021;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 67 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

OJ N°22 - Mobilités.
Avenant n°1 à la convention financière relative à l'étude de maîtrise d'œuvre du projet de pôles d'échanges multimodaux routiers à Saint-Jean-de-Luz.

Rapporteur : Monsieur Jean-François IRIGOYEN.

Le Conseil permanent est invité à :
- approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention financière relative à l'étude de maîtrise d'œuvre du projet de pôles d'échanges multimodaux routiers à Saint-Jean-de-Luz ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à le signer.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 67 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

OJ N°23 - Urbanisme et Aménagement.
Cession de parcelles à la SCI du 14 avril en vue de la relocalisation du Centre d'Oncologie et de Radiothérapie du Pays Basque, avenue du 14 avril à Bayonne.

Rapporteur : Monsieur Claude OLIVE.

Le Conseil permanent est invité à :
- approuver la cession des parcelles cadastrées section AW n°203, 209, 467, 583, 586, 599, 600, 603, 604, 606, 609, 611, 612, 614, d'une contenance de 11 725 m², situées avenue du 14 avril à Bayonne, à la SCI du 14 avril ou toute société appelée à se substituer à elle, en vue de la relocalisation du Centre d'Oncologie et de Radiothérapie du Pays Basque, pour un montant total de 941 691,00 € HT, TVA en sus pour les espaces constructibles, sachant que la partie classée en zone 1AUyk au PLU est cédée à 120 € HT/m² pour 7 748 m² et que la partie classée en zone N est cédée à 3 €/m² pour environ 3 977 m² ;
- approuver les termes de la clause anti-spéculative, du pacte de préférence, de la clause de maintien d'activités et de l'engagement de construire avec clause résolutoire exposés, qui seront repris dans l'acte authentique ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les différents actes de vente afférents à cette transaction, aux charges et conditions qu'il jugera convenables, ainsi que toutes autres pièces s'y rapportant.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 67 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

OJ N°24 - Habitat et Politique de la Ville. Parc public.
Approbation des conventions d'utilité sociale élaborées par Habitat Sud Atlantic, Domofrance, le Col et l'Office 64 de l'Habitat.

Rapporteur : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY.

Le Conseil permanent est invité à :
- approuver, dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme Local de l'Habitat, les termes des Conventions d'Utilité Sociale d'Habitat Sud Atlantic, de l'Office 64 de l'Habitat, du Comité Ouvrier du Logement et de Domofrance ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à les signer.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 62 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participent pas au vote : 5 (CARRERE Bruno (procuration à ETXELEKU Peio) ; HIRIGOYEN Roland ; LACASSAGNE Alain ; LAUQUÉ Christine ; OLIVE Claude)
Non votants : 0

OJ N°25 - Habitat et Politique de la Ville. Parc public.
Convention-type d'objectifs et de moyens 2022-2024 avec les organismes de logements sociaux, pour la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat.

Rapporteur : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY.

Le Conseil permanent est invité à :
- approuver les termes de la convention-type d'objectifs et de moyens 2022-2024 avec les organismes de logements sociaux, pour la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer chaque fois que nécessaire.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 62 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participent pas au vote : 5 (CARRERE Bruno (procuration à ETXELEKU Peio) ; HIRIGOYEN Roland ; LACASSAGNE Alain ; LAUQUÉ Christine ; OLIVE Claude)
Non votants : 0

OJ N°26 - Habitat et Politique de la Ville. Parc privé.
Subventions à des propriétaires privés dans le cadre des dispositifs opérationnels du parc ancien.

Rapporteur : Monsieur Roland HIRIGOYEN.

Le Conseil permanent est invité à :
- attribuer des subventions à des propriétaires occupants pour un montant total maximum de 26 843 € ;
- attribuer une subvention à une copropriété dégradée pour un montant total maximum de 52 173 €.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 66 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votant : 1 (FOURNIER Jean-Louis)

OJ N°27 - Politiques linguistiques.
Occitan Gascon. Lancement de l'Appel à Projets " De cap tau monde ! " 2022.

Rapporteur : Monsieur Antton CURUTCHARRY.

Le Conseil permanent est invité à :
- approuver le règlement de l'Appel à Projets « De cap tau monde ! » 2022 ;
- autoriser le lancement de l'édition 2022 de cet Appel à Projets.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 66 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votant : 1 (FOURNIER Jean-Louis)

OJ N°28 - Politiques linguistiques.
Formation professionnelle à la langue basque. Convention constitutive d'un groupement de commandes.

Rapporteur : Monsieur Antton CURUTCHARRY.

Le Conseil permanent est invité à :
- approuver les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes, relative à l'achat de prestations en matière de formation professionnelle à la langue basque ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer, ainsi que tout acte nécessaire à cette opération.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 67 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

OJ N°29 - Politiques linguistiques.
Convention de financement de l'association Uda Leku pour l'organisation, en 2021, de séjours en langue basque auprès d'enfants et jeunes du territoire.

Rapporteur : Monsieur Antton CURUTCHARRY.

Le Conseil permanent est invité à :
- approuver l'attribution d'une participation financière de 32,80 € /jour/enfant, dans la limite de 59 040 €, à l'association Uda Leku, au titre de l'organisation, en 2021, de séjours en langue basque auprès d'enfants et jeunes du territoire ;
- approuver les termes de la convention de financement correspondante, et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer, ainsi que tout acte afférent.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 66 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 1 (ERREMUNDEGUY Joseba)
Non votants : 0

OJ N°30 - Partenariats et équipements culturels.
Désignation des lauréats de l'Appel à Projets Fonds d'accompagnement des initiatives artistiques et culturelles des amateurs 2021.

Rapporteur : Monsieur Antton CURUTCHARRY.

Le Conseil permanent est invité, dans le cadre de l'édition 2021 de l'Appel à Projets Fonds d'accompagnement des initiatives artistiques et culturelles des amateurs et conformément au détail présenté, à approuver le versement de subventions à treize opérateurs pour un montant total de 55 000 €.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 67 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

OJ N°31 - Partenariats et équipements culturels.
Berpiztu, plan de soutien à la relance du secteur culturel professionnel du Pays Basque (2021-2023). Attribution d'aides à un ensemble de projets artistiques au titre des différents dispositifs. Année 2021.

Rapporteur : Monsieur Antton CURUTCHARRY.

Dans le cadre du plan de soutien à la relance du secteur culturel professionnel du Pays Basque Berpiztu, le Conseil permanent est invité à attribuer des subventions pour un montant total de 21 168 €.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 67 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

OJ N°32 - Partenariats et équipements culturels.
Convention attributive de subvention à l'association Lanetik Egina au titre de l'année 2021.

Rapporteur : Monsieur Antton CURUTCHARRY.

Le Conseil permanent est invité à :

- attribuer à l'association Lanetik Egina, au titre de l'année 2021, une subvention de 55 000 € ;
- approuver les termes de la convention correspondante, et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 67 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

OJ N°33 - Partenariats et équipements culturels.
Subventions en faveur de diverses structures culturelles au titre de l'année 2021.

Rapporteur : Monsieur Antton CURUTCHARRY.

Le Conseil permanent est invité à attribuer des subventions à quatre structures culturelles pour un montant cumulé de 27 900 €.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 67 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

OJ N°34 - Ressources humaines.
Convention de mise à disposition de personnels de la Communauté d'Agglomération Pays Basque auprès de la commune d'Ustaritz.

Rapporteur : Madame Renée CARRIQUE.

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver les termes de la convention relative à la mise à disposition de personnels communautaires, auprès de la commune d'Ustaritz, afin d'assurer l'encadrement et l'animation de l'activité d'éducation physique et sportive au sein des écoles primaires communales ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 67 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

OJ N°35 - Ressources humaines.
Convention de mise à disposition de personnel du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Ikas Bidea de Saint-Palais auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Rapporteur : Madame Renée CARRIQUE.

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver les termes de la convention relative à la mise à disposition d'un agent du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Ikas Bidea, auprès de l'accueil de loisirs Amikuze de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, afin d'y exercer des missions de restauration ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 67 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

OJ N°36 - Cohésion sociale.
Enfance et petite enfance. Conventions d'objectifs et de financement de la Caisse d'Allocations Familiales pour le versement de la subvention prestation de service et le fonctionnement de nouveaux services communautaires.

Rapporteur : Monsieur Arnaud FONTAINE.

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver les termes des conventions d'objectifs et de financement pluriannuelles avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le versement de la subvention prestation service et pour le fonctionnement des Lieux Accueil Enfants Parents Lokarri de Saint-Pierre d'Irube et Arc-en-ciel de Bidache, ainsi que de l'établissement d'accueil de jeunes enfants Eihartzea de Bardos ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à les signer, ainsi que tout acte afférent.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 67 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

OJ N°37 - Cohésion sociale.
Enfance et petite enfance. Conventions relatives au fonctionnement des services Petite enfance du pôle territorial Nive-Adour.

Rapporteur : Monsieur Arnaud FONTAINE.

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver les termes de la convention relative au partenariat avec l'Association d'Aide aux Personnes Agées et le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Pierre d'Irube pour la mise en œuvre d'une politique intergénérationnelle autour de la crèche Espace Xitoak ;
- approuver les termes de la convention de partenariat avec le centre d'animation Elgarrekin relative au déploiement du service de ludothèque itinérante auprès des crèches Agerria de Mouguerre, Espace Xitoak de Saint-Pierre d'Irube et Ttipi Ttapa d'Urcuit ;
- approuver les termes de la convention avec la commune d'Urt portant charte d'accueil de la crèche Le Nid Urtois au sein de la médiathèque municipale Roland Barthes ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à les signer, ainsi que tout acte afférent.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 67 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

OJ N°38 - Cohésion sociale.
Enfance et petite enfance. Convention d'objectifs et de moyens 2021 avec l'association Les Petits Lasai, gestionnaire du jardin d'enfants de Lasse.

Rapporteur : Monsieur Arnaud FONTAINE.

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver les termes de la convention d'objectifs 2021 avec l'association Les Petits Lasai, gestionnaire du jardin d'enfants de Lasse, ainsi que le versement d'une contribution à hauteur de 14 000 € ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer, ainsi que toutes autres pièces afférentes.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 67 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

OJ N°39 - Cohésion sociale.
Projet d'information jeunesse itinérant en Basse-Navarre. Convention d'objectifs 2021 multi-partenariale et subvention à la Mission Locale Pays Basque.

Le Conseil permanent est invité à :

- attribuer une subvention de 5 000 € à la Mission Locale Pays Basque au titre du démarrage, en 2021, du projet d'information jeunesse itinérant en Basse-Navarre ;
- approuver les termes de la convention d'objectifs multi-partenariale pour 2021, et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 61 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participent pas au vote : 6 (DAGORRET François ; DURAND-PURVIS Anne-Cécile (procuration à BERTHET André) ; FONTAINE Arnaud ; LACOSTE Xavier ; LASSERRE Marie ; MILLET BARBÉ Christian)
Non votants : 0

OJ N°40 - Cohésion sociale.
Conventions attributives de subventions pour 2021 à divers organismes de santé.

Rapporteur : Monsieur Arnaud FONTAINE.

Le Conseil permanent est invité à :

- attribuer, au titre de l'année 2021, une subvention de :
  - 10 000 € à l'association La Maison Goxa Leku de Saint-Jean-de-Luz ;
  - 10 000 € à l'AMMETS 64 d'Anglet ;
  - 4 500 € à l'antenne Pays Basque du Planning Familial de Bayonne ;
  - 15 000 € à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Soule ;
- approuver les termes des conventions correspondantes, et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à les signer.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pour : 67 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

A l'issue de la séance publique, le Conseil permanent a été invité à prendre connaissance d'un rapport informatif.

Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président, remercie ses collègues et lève la séance à 19H45.

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus sera publié, en application de l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux prochains numéros du fascicule du recueil des délibérations prises par le Conseil.

Fait à Bayonne, le 9 décembre 2021

Extrait de PV affiché le 9 décembre 2021